



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 6 juillet 2020 à 14 h 48 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Raymond Paquette, Alain Paquin, Steve Robitaille ainsi que Michel Vanier formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, Maire.

Le conseiller M. Gérard Bouthot est absent.

Monsieur Frédéric Martineau Directeur général et Secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTION
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. DIRECTION GÉNÉRALE
6. FINANCES
7. BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
 - 7.1 Dépôt - rapport inspecteur
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
9. URBANISME EN ENVIRONNEMENT
10. ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC
11. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE
13. AFFAIRES NOUVELLES
14. COMPTES DU MOIS
 - 14.1 Déboursés du mois de XXX 2020
15. PÉRIODE DE QUESTION
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



11945-01-06

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au centre culturel, lundi 7 juillet 2020 à 14h48 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Raymond Paquette, Alain Paquin, Steve Robitaille et Michel Vanier formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, maire.

Le conseiller M. Gérard Bouthot est absent.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et le dernier décret 690-2020 du 30 juin 2020 qui vient renouveler l'état d'urgence sanitaire ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-028 de la ministre de la Santé et des Services sociaux a permis au conseil de siéger en l'absence du public et autoriser les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance publique par tout moyen de communication en autant que celle-ci puisse être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 a permis que les séances puissent de nouveau accueillir le public, et ce, à la discrétion du conseil et lorsque les conditions le permettent ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pu, pour le moment, mettre en place un cadre sécuritaire pour accueillir le public.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jacques Landry et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte unanimement que la présente séance soit tenue à l'absence du public ;

QUE Monsieur, Landry, maire et président d'assemblée, déclare la séance ouverte à 14h48.

11946-01-06

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jacques Landy, appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2020.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

11947-07-06

4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Jacques Landy, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité.

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

5 DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Avis de motion – règlement n°472-2020 – Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux

Le maire Jacques Landry donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors de la présente assemblée du conseil, le règlement n° 472-2020 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

11948-07-06

5.2 Adoption – projet de règlement n°472-2020 – Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir des articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de régir les ententes relatives à des travaux municipaux et certaines contributions à des services municipaux ;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 6 juillet 2020, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement.

Il est proposé par Jacques Landy, appuyé par Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le projet de règlement n°472-2020 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

11949-07-06

5.3 Adoption – règlement n°471-2020 – Règlement sur les animaux

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* le 3 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT les nouvelles responsabilités en matière de gestion animalière de la Municipalité de Venise-en-Québec.

Il est proposé par Jacques Landry appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement n°471-2020 sur les animaux.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



11950-07-06

5.4 Acquisition de lots – article 72 – Loi sur les compétences municipales

CONSIDÉRANT l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à une municipalité d'acquérir des voies privées, mais ouvertes à la circulation depuis au moins 10 ans ;

CONSIDÉRANT que la première étape de la procédure prévue par la Loi consiste à ce que le conseil identifie par voie de résolution les lots concernés.

Il est proposé par Jacques Landry appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité.

DE SE PRÉVALOIR de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* pour les lots 5 107 753, 5 107 782 P1, 5 107 782 P2, 5 107 747 P1, 5 107 787, 5 107 788 P3, 5 107 751 et 5 107 882.

11951-07-06

5.5 Octroi de contrat – Agence Blanco - refonte du site web municipal

CONSIDÉRANT qu'il y a nécessité de refaire le site web municipal afin d'alléger la plateforme lors de la navigation ;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau site web facilitera l'accès à l'information des utilisateurs, augmentera l'expérience de navigation et facilitera la gestion pour la Municipalité.

Il est proposé par Jacques Landry appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité.

D'OCTROYER le contrat de refonte du site web à l'Agence Blanco pour un montant de 21 240 \$ plus les taxes applicables.

11952-07-06

5.6 Autorisation – processus d'acquisition d'une partie du lot 5 105 443

CONSIDÉRANT que le lot 5 105 443 se situe à l'extrémité de la 51e rue Ouest ;

CONSIDÉRANT qu'une partie de son acquisition permettrait la création d'un rond de virage pour les véhicules municipaux et d'urgence tout en intégrant, à même le lot, un tronçon du sentier de la nature ;

CONSIDÉRANT qu'une procédure de lotissement s'ensuivra.
Il est proposé par Jacques Landry appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité.

DE MANDATER le directeur général à procéder à l'acquisition d'une partie du lot 5 105 443, aux dimensions de 21,4 mètres par 29,14 mètres, pour un montant maximal de 47 000 \$;

DE PAYER la totalité de la dépense à même le surplus non affecté ;

D'AUTORISER le maire et/ou le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte d'achat ainsi que tout document donnant effet à la présente résolution.

5.7 Avis de motion et dépôt – projet de règlement n°460-2018-4 pour augmenter le fonds de roulement

Le conseiller Johnny Izzi donne avis de motion à l'effet qu'il sera



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



présenté lors de la présente assemblée du conseil, le règlement n° 460-2018-4 pour augmenter le fonds de roulement.

11953-07-06

5.8 Prime de rendement – directeur général

CONSIDÉRANT les services rendus par le directeur général. Il est proposé par Jacques Landry appuyé par Michel Vanier et résolu à l'unanimité.

D'OCTROYER une prime de rendement, le tout, tel que stipulé dans la lettre du 29 juin 2020, laquelle est jointe à la présente résolution.

6 FINANCES

11954-07-06

6.1 Distribution et affectation – surplus d'exercice

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec mise sur le principe de saine gestion des finances publiques ;

CONSIDÉRANT que le montant du surplus d'exercice de l'année 2019 s'élève à 446 708, 66 \$.

Il est proposé par Alain Paquin appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité.

D'AFFECTER un montant de 111 677,17 \$ au surplus affecté dette afin de rembourser une partie de la dette à l'ensemble.

6.2 Dépôt – rapport transferts budgétaires

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de transfert budgétaire pour le mois de juin 2020 par le directeur général secrétaire-trésorier.

11955-07-06

6.3 Autorisation de paiement – Sentiers Boréals

ATTENDU que le conseil, par sa résolution 11819-01-07, a octroyé le contrat à la firme Sentiers Boréals pour la conception des plans et devis et la surveillance du chantier pour le projet de pumptrack ;

ATTENDU que le conseil, par sa résolution 11927-06-01, a ouvert l'enveloppe budgétaire du fonds de roulement pour le projet 2020-03 relatif au pumptrack.

Il est proposé par Alain Paquin appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité.

D'AUTORISER le paiement à la firme Sentier Boréal pour un montant de 17 603 \$ plus les taxes applicables.

D'EMPRUNTER au fonds de roulement un montant 18 480.95 \$ pour être remboursé au fonds de roulement en cinq paiements égaux annuels et consécutifs, et ce, dès 2021.

6.4 Autorisation de paiement – emprunt fonds de roulement – Pavage Daudi Excavation inc.

11956-07-06

ATTENDU que le conseil, par sa résolution 11941-06-01, a octroyé



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



le contrat à la firme Pavage Daudi Excavation pour l'application d'une couche d'asphalte sur la 22e, 23e et 24e avenue Ouest ainsi qu'une réparation au Domaine Champlain ;

ATTENDU que le conseil, par sa résolution 11927-06-01, a ouvert l'enveloppe budgétaire du fonds de roulement pour le projet 2020-05 mentionné en objet.

Il est proposé par Alain Paquin appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité.

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Daudi Pavage Excavation inc. pour un montant de 33 086.17 \$ plus les taxes applicables ;

D'EMPRUNTER au fonds de roulement un montant de 29 001,82 \$ afin de couvrir les dépenses relatives à la 22e, 23e et 24e Avenue Ouest, le tout, pour être remboursé au fond de roulement en cinq paiements égaux annuels et consécutifs, et ce, dès 2021.

6.5 Autorisation de paiement – B. Frégeau & Fils inc.

11957-07-06

ATTENDU que le conseil, par sa résolution 11942-06-01, a octroyé le contrat à l'entreprise B. Frégeau & Fils inc. pour la main-d'œuvre requise à la réalisation du pumptrack ;

ATTENDU que l'entreprise B. Frégeau & Fils inc. a fourni une commandite de 4 000 \$ plus certains matériaux rocheux ;

ATTENDU que le conseil, par sa résolution 11927-06-01, a ouvert l'enveloppe budgétaire du fonds de roulement pour le projet 2020-03 mentionné en objet.

Il est proposé par Alain Paquin appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise B. Frégeau & Fils inc. pour un montant de 15 349.92 \$ plus les taxes applicables ;

D'EMPRUNTER au fonds de roulement un montant de 16 115,50 \$ pour être remboursé au fonds de roulement en cinq paiements égaux annuels et consécutifs, et ce, dès 2021.

6.6 Autorisation de paiement – B. Frégeau & Fils inc. – prolongement de réseau

11958-07-06

ATTENDU que le conseil, par sa résolution 11613-05-15, a octroyé le contrat à l'entreprise B. Frégeau & Fils inc. pour la réalisation des travaux du prolongement de réseau ;

ATTENDU que le projet n'a pu être complété en 2019.

Il est proposé par Alain Paquin appuyé par Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le troisième paiement du décompte progressif à l'entreprise B. Frégeau & Fils inc. pour un montant de 53 314.67 \$ plus les taxes applicables.

6.7 Dépôt et approbation – liste des immeubles en défaut de paiement de taxes

11959-07-06

CONSIDÉRANT que l'article 22 du *Code municipal du Québec* stipule que le conseil doit approuver la liste préparée par le



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



secrétaire-trésorier mentionnant toutes les informations requises par la Loi concernant les immeubles et propriétaires en défaut de paiement de taxes ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne désire pas entamer la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2020.

Il est proposé par Alain Paquin appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes préparées par le directeur général secrétaire-trésorier ;

DE NE PAS ENGAGER la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2020.

6.8 Autorisation de paiement – Serres et Pépinières Champlain

11960-07-06

ATTENDU que le conseil, par sa résolution 11839-02-03, a octroyé le contrat d'aménagement et d'entretien paysager à l'entreprise Serres et Pépinières Champlain pour la saison 2020 ;

Il est proposé par Alain Paquin appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Serres et Pépinières Champlain pour un montant de 18 000 \$ plus les taxes applicables.

6.9 Autorisation de paiement – aide financière – La Cache du Lac Champlain

11961-07-06

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à toute municipalité d'accorder une aide financière par exercice financier pour toute entreprise du secteur privé présente sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la résolution 10912-07-17 accordant une aide financière de 320 000 \$ répartie sur 4 années à La Cache du Lac Champlain relative au projet du complexe hôtelier.

Il est proposé par Alain Paquin appuyé par Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de 80 000 \$ à La Cache du Lac Champlain constituant le 4e versement de l'aide financière.

7 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

7.1 Dépôt – rapport inspecteur

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur pour les permis émis du 30 juin 2020.

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11962-07-06

8.1 Délégation – réouverture service premier répondant



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que le conseil a, par sa résolution 11883-04-06, suspendu le service de premier répondant en raison des risques de sécurité relatifs au COVID-19 ;

CONSIDÉRANT que le service incendie et de sécurité publique ont préparé la réouverture du service, mais qu'il doit attendre la livraison de certains matériels pour respecter les nouvelles consignes de sécurité.

Il est proposé par Johnny Izzi appuyé par Michel Vanier et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER la responsabilité de rouvrir le service de premier répondant au directeur du service incendie et au directeur adjoint – responsable des premiers répondants lorsqu'ils jugeront que le service est sécuritaire et conforme. Leur décision aura une prise d'effet immédiat.

8.2 Dépôt procès-verbal – comité de sécurité publique de la MRC du Haut-Richelieu

Le conseil prend acte du dépôt par le directeur général du procès-verbal de la réunion du 6 février 2020 du comité de sécurité publique de la MRC du Haut-Richelieu.

9 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11963-07-06

9.1 Adoption des projets de constructions/rénovations dans le cadre du PIIA

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 62, Rue des Merles – construction bâtiment accessoire ;
- 216, 48^e Rue Ouest – construction bâtiment accessoire
- 276, 51^e Rue Ouest – agrandissement bâtiment principal ;
- 210, 51^e Rue Ouest – agrandissement bâtiment principal ;
- 223, 36^e Rue Ouest – construction bâtiment accessoire et poulailler ;
- 519, 17^e Avenue Est – construction bâtiment accessoire ;
- 686, avenue Venise Ouest – rénovation extérieure ;
- 227, 20^e Avenue Ouest – construction bâtiment accessoire.

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale.

Il est proposé par Johnny Izzi appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets de constructions tels que définis dans le préambule.

11964-07-06

9.2 Dérogation mineure - lot 5 105 722

CONSIDÉRANT que cette résolution aura pour effet de rendre réputé conforme un bâtiment principal construit en 2005 ayant



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



une marge arrière de 1,84 mètre plutôt que de 3,04 mètres situés sur le lot 5 105 722 et ayant pour adresse civique le 181, rue Roger-Vanier.

Il est proposé par Johnny Izzi appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la dérogation mineure du lot 5 105 722 ayant pour adresse civique le 181, rue Roger-Vanier.

10 ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC

11965-07-06

10.1 Adoption – programmation TECQ 2019

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Alain Paquin appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

QUE La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



11 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

11966-07-06

11.1 Participation – Comité rural en santé et qualité de vie – projet chaudrons et crampons

CONSIDÉRANT que la Municipalité a la possibilité de se joindre à plus de 8 autres municipalités du Haut-Richelieu pour la mise en place de groupes de marche à chaque semaine et de cuisines collectives regroupées par secteur une fois par mois, le tout pour les personnes âgées du territoire rural ;

CONSIDÉRANT qu'une subvention de 30 475 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie offert par le Secrétariat des aînés du MSSS a été accordée pour la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT que Loisir et Sport Montérégie est l'organisme porteur et fiduciaire de ce projet et collabore avec l'équipe locale de la santé publique du CISSS Montérégie-Centre pour l'organisation et la mise en place de ce projet.

Il est proposé par Steve Robitaille appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER la participation de la Municipalité de Venise-en-Québec au projet de Chaudrons et crampons.

12 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

11967-07-06

12.1 Embauche – François Laverrière – travaux publics

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER M. François Laverrière à titre de journalier saisonnier le tout selon les termes et conditions prévues à la convention collective régissant les employés membres du syndicat Unifor.

11968-07-06

12.2 Autorisation – implantation de panneau d'arrêt – 39^e Rue Ouest

CONSIDÉRANT les recommandations du service des travaux publics afin de pallier l'insécurité de l'intersection de la 39^e Rue Ouest et 19^e Avenue Ouest.

Il est proposé par Raymond Paquette appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'implantation d'un panneau d'arrêt à l'intersection de la 39^e Rue Ouest et 19^e Avenue Ouest.

13 AFFAIRES NOUVELLES

14 COMPTE DU MOIS



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



11969-07-06

14.1 Déboursés du mois de juin 2020

Il est proposé par Jacques Landry, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements durant la période du mois de juin 2020, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 430 091.06 \$ tel qu'indiqué à l'annexe 1.

D'ENTÉRINER les engagements pour un montant de 2 634.32 \$;

D'APPOUVER les dépenses figurant sur la liste des déboursés à approuver pour un montant de 37 887.62 \$.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

11970-07-06

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé. Il est proposé par Johnny Izzi appuyé par Raymond Paquette et résolu

DE LEVER l'assemblée du 6 juillet à 15 h 10.

Jacques Landry
Maire

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-
Trésorier

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-Trésorier

Je, Jacques Landry, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



ANNEXE 1

<u>CHÈQUES</u>	<u>FOURNISSEURS</u>	<u>MONTANT</u>	<u>COMPTES</u>
<u>JUIN</u>			
C2000222	FERME JEAN PELLETIER ET FILS INC.	120,00 \$	58-217-10
C2000223	ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT INC.	586,37 \$	58-217-10
C2000224	BAILLARGEON, BERGERON, DENAULT & ASS. INC.	2 299,50 \$	02-610-00-410
C2000225	DION DIANE	36,66 \$	01-234-71-000
C2000226	LOCATION CHOUINARD INC.	600,00 \$	01-241-10-000
C2000227	HODGSON, THOMAS	1 839,60 \$	02-702-30-447-00
C2000228	AG & CIE ATELIER CRÉATIF ET BOUTIQUE INC	402,41 \$	02-230-10-640
C2000229	EMRN	64,05 \$	02-230-01-675
C2000230	MUNICIPALITÉ ST-GEORGES-DE- CLARENCEVILLE	419,73 \$	02-220-00-141-51 02-190-00-522 / 02-320-00-522 / 02-701-20- 522-02
C2000231	REIS JEAN-PIERRE	210,00 \$	
C2000232	AG & CIE ATELIER CRÉATIF ET BOUTIQUE INC	258,69 \$	02-701-30-522
C2000233	GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR ENR	108,62 \$	02-370-00-959
C2000234	GARAGE YVES ST- LAURENT	592,33 \$	02-220-00-525
C2000235	ICARIUM GROUPE CONSEIL INC.	1 609,65 \$	02-220-00-410
C2000236	J. GAGNÉ EXCAVATION	1 753,36 \$	02-470-00-499
C2000237	MUNICIPALITÉ ST-GEORGES-DE- CLARENCEVILLE	429,64 \$	02-220-00-141-51
C2000238	MCF CONSTRUCTION	862,31 \$	02-320-00-141
C2000239	PRONET	1 528,37 \$	02-190-00-660
C2000240	SAUVE-GARDE NATURE	80,00 \$	02-470-00-499
C2000241	SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	29,00 \$	02-320-00-455
C2000242	TENAQUIP	289,74 \$	02-320-00-640
C2000243	GODIN JONATHAN	1 500,00 \$	01-279-10-000
C2000244	J. GAGNÉ EXCAVATION	1 724,62 \$	02-470-00-499
C2000245	MINISTRE DES FINANCES	114 520,00 \$	02-210-00-441
C2000246	RÉGIE I.A.E.P.H.V.	73 409,00 \$	02-412-00-951
C2000247	ARMAND DUHAMEL & FILS INC.	1 157,74 \$	02-701-50-522-01
C2000248	CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX & FILS INC.	1 814,60 \$	02-340-00-521
C2000249	EMCO CORPORATION	954,29 \$	02-413-00-640
C2000250	FERME LA GUÉRINIÈRE INC.	367,92 \$	02-320-00-521
C2000251	GARAGE RÉJEAN RAYMOND INC.	529,73 \$	02-320-00-526
C2000252	GARAGE YVES ST- LAURENT	444,36 \$	02-220-00-525
C2000253	J. GAGNÉ EXCAVATION	747,34 \$	02-320-00-521



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



C2000254	LES ENTREPRISES FOBROCO INC.	1 227,93 \$	02-415-60-521 / 02-415-10-521
C2000255	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	377,32 \$	02-702-30-670
C2000256	MARTECH INC.	1 174,48 \$	02-355-00-640
C2000257	MEUNERIE NORMAN GAMACHE INC.	117,20 \$	02-470-00-499
C2000258	NI CORPORATION	5 008,54 \$	02-230-10-640
C2000260	TRANSCOPIES	38,35 \$	02-130-00-670
C2000261	GIRARD, SYLVAIN AG & CIE ATELIER CRÉATIF ET	972,21 \$	02-701-50-522-07
C2000262	BOUTIQUE INC	57,49 \$	02-230-10-640
C2000263	HONEYWELL	471,40 \$	02-220-00-522
C2000264	KALITEC SIGNALISATION	599,02 \$	02-355-00-640
C2000265	PROANIMA	1 236,06 \$	02-690-00-459
C2000266	REIS JEAN-PIERRE	210,00 \$	02-190-00-522 / 02-701-20-522-02 / 02-320- 00-522 / 02-622-00-495
C2000267	SENTIERS BORÉAL INC. PAPETERIE	20 239,05 \$	58-217-10
L2000194	COWANSVILLE	134,53 \$	02-130-00-670
L2000195	XITTEL INC.	183,79 \$	02-701-50-522 / 02-622-00-331
L2000196	BÉGIN, DIANE	975,00 \$	02-130-00-414
L2000197	HYDRO QUÉBEC	2 062,73 \$	DIVERS
L2000198	PUROLATOR INC.	5,28 \$	02-130-00-321
L2000199	SUPER SOIR DESJARDINS SERVICE DE	898,19 \$	02-320-00-631 / 02-220-00-631
L2000200	PAIE	406,11 \$	02-130-00-497
L2000201	ADT CANADA INC.	365,55 \$	02-130-00-517
L2000202	AUDETTE DANIEL	35,00 \$	02-690-00-459
L2000203	BORDO, LANA	750,00 \$	02-190-00-495
L2000204	CMP MAYER INC.	896,82 \$	02-220-00-650
L2000205	DESJARDINS	150,00 \$	02-130-00-496
L2000206	EUROFINS / ENVIRONEX	592,14 \$	02-414-00-444 / 02-413-00-444
L2000207	G.M.A.C.	518,26 \$	02-610-00-515
L2000208	JLD-LAGUÉ	47,38 \$	02-220-00-640
L2000209	L'HOMME ET FILS ENR	4 183,85 \$	DIVERS
L2000210	LALONDE NICOLE M.R.C. DU HAUT-	35,00 \$	02-690-00-459
L2000211	RICHELIEU PAPETERIE	21 774,41 \$	02-451-10-446
L2000212	COWANSVILLE RAYMOND CHABOT GRANT	52,07 \$	02-130-00-670
L2000213	THORNTON	2 150,03 \$	02-130-00-670
L2000214	ROBICHAUD DIANE	35,00 \$	02-690-00-459
L2000215	SUPER SOIR LA COOP	351,72 \$	02-320--00-631 / 02-220-00-631
L2000216	UNIFRONTIÈRES	1 436,96 \$	02-701-50-522-01



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



L2000217	ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU ET FILS	482,90 \$ 2	02-320-00-525
L2000218	HYDRO QUÉBEC	823,05 \$	DIVERS
L2000219	LA CAPITALE ASS. ET GEST. DU PATRIMOINE	2 088,47 \$	02-130-280/02-220-280/02-320-280/02-610- 280
L2000220	MARCHÉ VENISE	73,10 \$	02-190-00-610
L2000221	MICLETTE RACHEL	735,00 \$	02-701-50-522-01 / 02-622-00-495
L2000222	NETTOYEUR MARTIN PAPETERIE	115,91 \$	02-190-00-522 / 02-701-20-522-02
L2000223	COWANSVILLE PIÈCES D'AUTOS DE	758,84 \$	02-130-00-670-01
L2000224	BEDFORD	130,30 \$	02-320-00-526
L2000225	PITNEY BOWES	346,38 \$	02-130-00-517
L2000226	PUROLATOR INC.	21,32 \$	02-130-00-321
L2000227	TÉLÉBEC LTÉE	130,26 \$	02-622-00-331
L2000228	LA SECTION LOCALE 956 D'UNIFOR	353,94 \$	58-138-40
L2000229	SANIBERT	177,25 \$	02-701-50-522-01
L2000230	M.R.C. DU HAUT- RICHELIEU	68 880,84 \$	02-460-00-951 / 02-150-00-951,,, 02-701-50-522-01/02-320-00-525/02-220- 00-522
L2000231	SERVICE DE CARTES DESJARDINS	576,64 \$	02-130-00-321 / 02-130-670/02-220-00- 331/02-320-00-526
L2000232	SERVICE DE CARTES DESJARDINS ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU ET	1 844,98 \$	02-220-00-525 / 02-230-01-525
L2000233	FILS PIÈCES D'AUTOS DE	603,62 \$	02-320-00-526
L2000234	BEDFORD	40,69 \$	02-701-50-522
L2000235	SANIBERT	189,71 \$	02-220-00-640-01
L2000236	THIBAULT & ASSOCIÉS	178,21 \$	DIVERS
L2000237	HYDRO QUÉBEC	483,93 \$	DIVERS
L2000238	HYDRO QUÉBEC	435,76 \$	DIVERS
L2000239	NETTOYEUR MARTIN	137,66 \$	02-190-00-522 / 02-701-20-522-02
L2000240	XITTEL INC.	183,79 \$	02-701-50-522 / 02-622-00-331
L2000241	HYDRO QUÉBEC	4 568,07 \$	DIVERS
L2000242	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	6,06 \$	02-130-00-202 02-220-00-331 / 02-320-00-331 / 02-629-00- 996
L2000243	TÉLUS	128,71 \$	
L2000244	XITTEL INC.	<u>183,79 \$</u>	02-701-50-522 / 02-622-00-331

S-	370
TOTAL:	737,68 \$
SALAIRES JUIN AU	59
26 JUIN	<u>353,38 \$</u>
TOTAL	430
:	<u>091,06 \$</u>

ENGAGEMENT

OFF -ROAD 227	SERVICE INCENDIE	2 <u>634,32 \$</u>
---------------	---------------------	------------------------------



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



**À
APPROUVER**

		20
SENTIERS BORÉALES	Pumptrack	239,05 \$
		17
B. FRÉGEAU	Pumptrack	648,57 \$
		<u>37</u>
		<u>887,62 \$</u>